



Liberté Égalité Fraternité

N°2025/DESUP/113

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'Académie de Nantes, Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-10, R.822-12, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et notamment son article 5 ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant nomination de Madame Katia BÉGUIN en qualité de Rectrice de la Région académique Pays de la Loire, Rectrice de l'Académie de Nantes et Chancelière des universités;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes – Pays de la Loire est composée comme suit :

Représentants pour l'administration du CROUS :

Titulaires	Suppléants	
Nathalie BOURSIER, Directrice générale du	Rémi BONASSO, Directeur général adjoint	
CROUS	du CROUS	
Valérie GENNEVEE, Directrice des sites	Christophe FERRI, Directeur du service	
Angers – Le Mans – Laval	budgétaire	
Alexandre HELIGON, Responsable du service	Claire BONNET, Responsable de la CVEC	
communication		
Anne FABRY, Directrice de la vie étudiante et	Séverine RENAUD, Responsable du	
de l'hébergement	contrôle interne	

Représentants pour les étudiants :

Organisations syndicales	Titulaires	Suppléants
FAGE	Léandre BRISSET	Inès HERAULT
UNI	Agathe SCARPA	Cécile ROCHE
UNEF	Arthur LEVEQUE	Benjamin BRIAND
UNION ETUDIANTE	Théophile POUILLOT CHEVARA	

Article 2

En cas d'empêchement de la Rectrice de la région académique Pays de la Loire, Monsieur Yannick JOLLY, Secrétaire général adjoint, Directeur de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur, présidera la commission électorale.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Nantes – Pays de la Loire et affiché dans ses locaux.

Article 4

La Directrice Générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 18 novembre 2025

Katia BÉGUIN

U. Brigu 2